















Sommaire

Communiqué de presse	P3
Accompagner les territoires dans	
leur transition écologique	P4
Un projet technologique innovant au service	
d'un territoire respectueux de l'environnement	P6
Un projet ambitieux au service des usagers	P11

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : SUEZ RÉALISE À MARSEILLE UNE UNITÉ D'INJECTION DE BIOMÉTHANE À PARTIR DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES

SUEZ, à travers sa filiale SERAMM, lance officiellement ce jeudi 8 mars, la construction à Marseille de la plus grande unité de production et d'injection de biométhane en France, à partir du traitement des eaux usées. La Métropole Aix-Marseille-Provence, SUEZ, l'Agence de l'eau, l'ADEME et la Région Provence Alpes Côte d'Azur investissent 9,2 millions d'euros pour la transformation d'une partie de la station d'épuration Géolide, à Marseille, afin de produire, dès le 1^{er} janvier 2019, l'équivalent de la consommation de 2500 foyers en biométhane.

Délégataire de la gestion du système d'assainissement de l'agglomération de Marseille et de 4 communes* de la Métropole Aix-Marseille-Provence, SUEZ apporte des solutions locales visant l'amélioration des performances économiques et environnementales de ses clients. Ainsi, à Marseille, SUEZ investit dans la reconfiguration de l'unité de traitement des boues d'épuration, implantée dans la carrière de Sormiou depuis 1987, afin d'y réaliser le projet de production de biométhane le plus important de France.

Le biogaz, une énergie verte au service d'une métropole durable

A partir du 1^{er} janvier 2019, le biogaz issu du processus de digestion des boues sera récupéré, transformé en biométhane et injecté dans le réseau public de gaz naturel, à raison de 2,3 millions de Nm³ par an**. L'installation est dimensionnée pour une extension future à 3,8 millions Nm³/an, ce qui en fera la plus importante de France.

La Métropole Aix-Marseille-Provence disposera, sur son territoire, d'une capacité de production d'énergie verte pouvant alimenter environ 2 500 foyers. Par ailleurs, ce biométhane - sous forme compressée - pourra également, à terme, servir de biocarburant pour l'approvisionnement des transports en commun au gaz (GNV).

La réalisation de cette unité de biométhane présente plusieurs bénéfices au regard des aspects environnementaux. En effet, la part de biogaz valorisable augmentera de 35 %, tandis que les émissions de $\rm CO_2$ dans l'atmosphère devraient, quant à elles, diminuer de 30 %.

Jean-Louis Chaussade, Directeur Général de SUEZ : «SUEZ envisage d'augmenter de 30 à 50 % sa production de biométhane en France d'ici 2020, en partenariat avec ses clients collectivités et industriels. Grâce à cette installation, la Métropole Aix-Marseille-Provence démontre qu'elle partage la même ambition et volonté que notre Groupe : celle d'agir concrètement et sans plus attendre pour l'économie circulaire. »

Jean-Claude Gaudin, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence et Maire de Marseille : « Grâce à cette installation, notre Métropole produira une énergie verte, plus respectueuse de l'environnement. Transports, développement économique, transition énergétique, amélioration de la qualité de vie, voici un large panel des registres sur lesquels nous activons les leviers d'intervention d'Aix-Marseille-Provence. »



^{*} Allauch, Septèmes-les-Vallons, Carnoux en Provence et la ZI de Gémenos.

^{**} Le normo mètre cube, est une unité de mesure de quantité de gaz qui correspond au contenu d'un volume d'un mètre cube, pour un gaz se trouvant dans les conditions normales de température et de pression.

Accompagner les territoires dans leur transition écologique

Avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015, la France s'est fixée des objectifs ambitieux pour engager la transition vers une économie circulaire. Ce texte a notamment fixé un objectif de 10% de gaz renouvelable dans les consommations énergétiques françaises à l'horizon 2030.

Grâce à la transformation de l'unité de traitement des boues de la station d'épuration Géolide de Marseille, SUEZ, via sa filiale SERAMM, va permettre à la Métropole de détenir la plus grande unité française de production et d'injection de biométhane dans le réseau de gaz naturel. Un projet exemplaire dans sa capacité à mieux exploiter toutes les ressources énergétiques du territoire pour accélérer sa transition écologique. Ainsi, Aix-Marseille-Provence Métropole et SUEZ deviennent les premiers producteurs d'énergie issue d'une ressource locale.

La valorisation des eaux usées au cœur de l'économie circulaire

En tant qu'expert en gestion, collecte et valorisation des déchets, SUEZ est un acteur clé de l'économie circulaire et déploie pour cela des solutions locales afin d'améliorer les performances économiques et environnementales de ses clients.

Pour Jean-Louis Chaussade, Directeur Général de SUEZ: «Les ressources et matières premières que nous utilisons sont limitées ou s'amenuisent sous l'impact de la transformation de nos sociétés et de leurs technologies, de l'évolution démographique, de l'urbanisation et des conséquences du dérèglement climatique. L'économie circulaire permet de conjuguer création de valeur, préservation du capital naturel et utilisation moindre des ressources. Elle englobe l'idée de partage, de réemploi et de recyclage. Nous avons tous un rôle à jouer pour entrer définitivement dans cette nouvelle ère ».

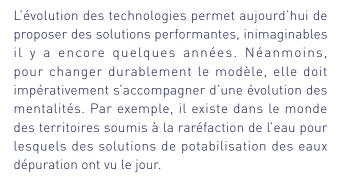
SUEZ veut ainsi augmenter en France de 30 à 50 % sa production de biométhane d'ici à 2020 en partenariat avec ses clients collectivités et industriels.

Le projet de transformation de l'unité de traitement des boues d'épuration de Marseille est une réponse concrète à cet engagement de concevoir et mettre en œuvre des installations en fayeur d'une économie circulaire.



La plus grande unité en France de production de biométhane issu du traitement des eaux usées urbaines

Le biogaz, historiquement considéré comme une source d'énergie surabondante, était partiellement valorisé sur site. Aujourd'hui, grâce à l'échange de chaleur et aux procédés d'épuration, le biogaz peut être considéré comme une ressource précieuse et valorisable pour l'approvisionnement énergétique d'habitations, d'industries, de véhicules, etc.



En permettant à la Métropole Aix-Marseille-Provence de se doter, à terme, de la plus grande unité française d'injection de biométhane provenant du biogaz issu du traitement de boues d'épuration, SUEZ (SERAMM) contribue à la construction d'un territoire plus vertueux et plus soucieux d'utiliser des ressources existantes et jusqu'alors inexploitées, pour réussir sa transition énergétique.



RAPPEL : QU'EST-CE QUE LE BIOMÉTHANE

Le biométhane est une énergie 100% renouvelable issue de la méthanisation des boues d'épuration ou des déchets organiques (ordures ménagères, déchets agricoles et industriels, déchets agroalimentaires...) par le processus naturel de dégradation de matières organiques dans un environnement privé d'oxygène. Il s'agit d'une version épurée du biogaz: le biométhane CH_4 est en effet le biogaz débarrassé de toutes ses impuretés (comme le gaz carbonique CO_2 et le sulfure d'hydrogène H_2S).



Une expertise validée et reconnue

La technologie qui sera développée à la station d'épuration Géolide de Marseille a déjà été expérimentée par le groupe SUEZ, notamment sur une unité d'épuration et d'injection de biométhane réalisée pour Grenoble-Alpes Métropole, exploitée par Aquabiogaz, une filiale commune avec GEG (Gaz Electricité de Grenoble). Si cette installation - la première lancée en région Auvergne-Rhône-Alpes - affiche une production équivalente à la consommation annuelle de 2 500 foyers, et si d'autres sites de production de biométhane existent à Strasbourg, Annecy, Quimper ou Bordeaux, celle de Marseille deviendra, à terme, par sa capacité de production, la plus importante en France.

L'exemple réussi de Biovalsan à Strasbourg

Lancé en 2012 avec l'aide du programme européen LIFE, le projet Biovalsan a permis de réaliser la première installation française permettant de valoriser des eaux usées urbaines en une énergie d'avenir : le biométhane. Quatrième station d'épuration de France, le site de Strasbourg-La Wantzenau produit désormais 1,6 million de m³/an de biométhane injecté, directement et sans perte, dans le réseau local de distribution de gaz naturel. Le projet Biovalsan apporte ainsi une contribution forte aux objectifs du Plan Climat Energie de l'Eurométropole de Strasbourg, en réduisant de 66% l'empreinte carbone de la station d'épuration et en contribuant à verdir le mix énergétique local.

Un projet technologique innovant au service d'un territoire respectueux de l'environnement

Le projet de SUEZ (SERAMM) répond pleinement à une logique d'économie circulaire, les eaux usées constituant une source d'énergie « cachée » au fort pouvoir calorifique (elles s'écoulent à une température comprise entre 15 et 25°C). Ce nouveau process est une véritable révolution dans l'approche du traitement et de l'élimination des eaux usées.

De l'origine des boues à une ressource énergétique verte

La construction de la station d'épuration de Marseille en 1987 a d'abord permis de traiter les eaux usées par un procédé physico-chimique, puis biologique lorsqu'elle est devenue vingt ans plus tard Géolide, intégrant une nouvelle unité de traitement des boues. Cette dernière reçoit les boues liquides et les concentre dans des épaississeurs où elles décantent par gravité. Épaissies, elles rejoignent ensuite des digesteurs; leur fermentation en absence d'oxygène génère alors du biogaz. Depuis les années 1980, ce biogaz émis sert à l'alimentation interne des chaudières de cette unité de traitement, puis au séchage des boues, mais il restait jusqu'alors inexploité. Le biogaz en surproduction (15%) était brûlé en torchère.

Un traitement technologique pour purifier le biogaz

Le dispositif de traitement de boues d'épuration consiste à reproduire le phénomène de digestion. Le biogaz généré par le processus de traitement des boues d'épuration des eaux usées contient du méthane (CH $_4$), du dioxyde de carbone (CO $_2$), de l'hydrogène sulfuré (H $_2$ S), de l'eau et diverses impuretés. Ces deux fourchettes s'expliquent par les variations de la qualité des effluents qui transitent par Géolide, ainsi que par les modalités du traitement opéré par la station impliquant que la « qualité » du biogaz produit évolue. Ainsi, le taux de méthane est compris entre 50 et 66 % et le taux de CO $_2$ est compris entre 34 % et 50 %.

Pour produire un biométhane, au degré de pureté maîtrisé et exploitable, un traitement spécifique doit être mis en œuvre. Le procédé technologique repose, au cœur du dispositif, sur l'exploitation d'un système membranaire pour séparer le CO_2 et le méthane, après désulfurisation des boues à l'intérieur de l'unité actuelle et avant mise sous pression pour l'injection dans le réseau de gaz naturel. Dans le projet, SERAMM livrera un biométhane dit « de type H », conforme aux spécifications de GRDF qui exploite ce réseau de distribution vers les foyers français.

Géolide en chiffres

Capacité de traitement pour

1,8 M d'habitants 200 000 m³

d'eaux usées traitées chaque jour

76 millions de m³ d'eaux usées traitées par an

10 000 tonnes

de matières sèches produites par an



Le process industriel de l'unité de production et d'injection du biométhane de Sormiou s'organise autour de différentes étapes technologiques:

- Un prétraitement permettra, par lavage à la soude d'éliminer l'hydrogène sulfuré H₂S présent dans le biogaz.
- Un traitement basse pression permettra, par filtration sur charbon actif, d'éliminer les traces résiduelles d'hydrogène sulfuré H₂S et la plupart des impuretés présentes dans le biogaz.
- Le système de filtration haute pression sur membranes sera, lui, implanté dans un conteneur.
 A l'intérieur, ces membranes poreuses « hautes performances » sépareront le méthane CH₄ et le gaz carbonique CO₂ du biogaz, pour obtenir un méthane pur à 97 %.
- Ce biométhane sera ensuite compté, contrôlé, odorisé et injecté au réseau de gaz naturel dans un second conteneur, finalisant le processus pour l'injection dans le réseau de gaz naturel.

• En parallèle de ces traitements, un espace sous abri sera aménagé pour les échangeurs thermiques afin de récupérer la chaleur émise durant la digestion des boues entre 50 et 55°C, température à l'issue de leur première fermentation.

A l'issue de ces étapes, SERAMM procédera à un premier contrôle de la qualité du biométhane afin de s'assurer que sa pureté est conforme aux attentes de GRDF. Ce dernier odorisera le gaz (une opération indispensable pour aider particuliers et / ou professionnels à identifier rapidement les fuites sur les canalisations de leur réseau d'alimentation) puis effectuera une vérification complémentaire de sa qualité avant de l'injecter dans son réseau de distribution.

L'ensemble ne générera aucune nuisance supplémentaire (odeur, bruit) car le processus s'accomplit en circuit fermé. Il s'inscrira totalement dans les limites définies par l'arrêté d'exploitation de l'unité des boues délivré par la DREAL*, l'administration de l'État chargée du contrôle des installations industrielles.

les eaux usées ont de la **ressource**, **valorisons-les**





Un cycle de ressource vertueux et renouvelable

Sources : SUEZ

^{*} Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Un chantier de 12 mois

12 mois de travaux seront nécessaires pour construire l'unité d'injection. Ils consisteront à plus de 90 % dans la pose d'équipements.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est maître d'ouvrage du projet. La maîtrise d'ouvrage déléguée est assurée par SUEZ Eau France. Infrastructures de Traitement est en charge de la conception / réalisation de l'ensemble de l'installation, en particulier l'intégration des équipements de traitement et de valorisation du biométhane fournis par Prodéval.

PHASE 1

Des études préparatoires - Octobre 2017 / Février 2018

Les études préparatoires entamées depuis octobre 2017 se sont poursuivies jusqu'à la fin du mois de février 2018. Le permis de construire est en cours d'instruction.

PHASE 2

Restructuration de l'unité des boues - Mars 2018 / Novembre 2018

Les travaux effectifs de restructuration de l'unité actuelle se décomposent en deux opérations.

La première concerne les installations visant à récupérer le biogaz émis par le traitement des boues. Elle a débuté en mars et durera jusqu'en novembre 2018 avec une mise en service programmée, si les procédures et le chantier ne subissent aucun retard, en décembre 2018. Les autres travaux concernent la réalisation au sein même des murs de l'usine d'une unité de désulfurisation, préalable à la séparation du dioxyde de carbone CO_2 et du méthane CH_4 . Cet équipement sera intégré entre juillet et novembre 2018

PHASE 3

Installation des équipements membranaires et des échangeurs thermiques - Mai 2018 / novembre 2018

Le cœur du chantier se déroulera entre mai et juillet 2018 avec l'implantation du conteneur abritant le système membranaire, et le compresseur de juin à septembre 2018 et la réalisation des échangeurs thermiques destinés au préchauffage des boues, visant à renforcer la performance énergétique de l'unité de juillet à novembre 2018.

PHASE 4

Adaptation du process actuel à la nouvelle configuration et automatisation des équipements installés – Octobre 2018 / mai 2019

Cette étape comprend, les raccordements ainsi que l'automatisation des différents équipements. La mise en œuvre du procédé de récupération d'énergie sur l'installation existante pour l'approvisionnement électrique des trois conteneurs.

▶ PHASE 5

Essais techniques - Novembre 2018 / Décembre 2018

L'ensemble des essais techniques de traitement du biogaz s'échelonnera sur deux mois.

PHASE 6

Mise en production - Janvier 2019

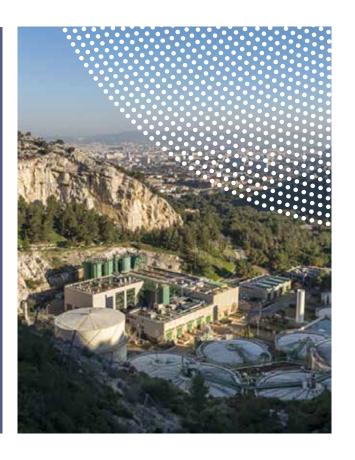
A compter de janvier 2019, le sous-produit deviendra ressource grâce à la reconfiguration de l'usine. Il servira toujours à l'approvisionnement énergétique de l'installation interne mais les aménagements réalisés pour sa récupération et sa transformation en biométhane permettront sa distribution dans le réseau de gaz naturel de la ville de Marseille. SUEZ (SERAMM) a opté pour cette solution plus efficace en termes de rendement que sa transformation en électricité.

Phase complémentaire

Réhabilitation des digesteurs :

- Digesteur 1, Février 2018 / Mai 2018
- Digesteurs 2 et 3 au printemps 2019 et au printemps 2020

La transformation de l'unité actuelle des boues inclut une réhabilitation des digesteurs, dont la partie supérieure, sous forme de dôme, nécessite une remise à neuf, après vidange et nettoyage. Le premier digesteur rénové sera opérationnel en juin 2018, après quatre mois de travaux. La réfection des deux autres interviendra en 2019 et 2020.





Un progrès environnemental mesurable

La réalisation de l'unité de biométhane présente plusieurs avantages au regard des aspects environnementaux. Comparativement aux données enregistrées à l'heure actuelle, la future usine restructurée réduira de 30 % sa combustion d'énergie fossile grâce à la récupération de la chaleur émise par l'épuration des boues, et à la perte d'énergie fossile auparavant brûlée en torchère.

La part de biogaz valorisable augmentera de 35 %. La consommation d'eau et la production de déchets liées au process resteront similaires.

Par ailleurs, les émissions des gaz brûlés en torchère rejetés dans l'atmosphère vont chuter de 30 % du fait de la baisse du temps de fonctionnement du torchage du biogaz en excès. Le nombre d'acheminements et d'expéditions de matières supplémentaires par la route, liés à l'exploitation de cette nouvelle unité, représentera en moyenne moins de deux camions par mois. La transformation du site n'altérera pas son intégration paysagère : les installations seront posées et aménagées sur une dalle d'une superficie totale de 400 m². La seule construction en béton concernera un local électrique.

Enfin, les arbustes déposés pour l'opération (lauriers roses) seront réimplantés ailleurs.

« Le cœur du chantier se déroulera entre mai et juillet 2018 avec l'implantation du conteneur abritant le système membranaire, et le compresseur de juin à septembre 2018 »

Une capacité de production évolutive

La capacité de production à la mise en service de l'unité en janvier 2019 avoisinera 290 Normaux m³/heure. Elle pourra être accrue à l'avenir en différentes phases, d'abord à 330 Nm³/h, puis à 440 Nm³/h. Tout a été anticipé et dimensionné, en superficie, en capacité de traitement et en modularité, pour absorber une telle évolution à venir sur le territoire.



Un projet ambitieux au service

des usagers

A sa mise en service en 2019, l'unité de production de biométhane deviendra pour la ville de Marseille et sa population, une vitrine à l'échelle euro-méditerranéenne.

La Métropole Aix-Marseille-Provence protège son environnement et mise sur les énergies du futur

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence gère l'assainissement des 92 communes présentes sur l'ensemble de son territoire et mène une politique stratégique et ambitieuse qui répond aux objectifs environnementaux en matière d'eaux résiduaires urbaines. Les plans d'actions définis visent à :

- Améliorer la qualité des eaux de baignade et des cours d'eau
- Maîtriser davantage les eaux pluviales
- Assurer les besoins futurs en assainissement et adapter les systèmes de collecte, de transfert et de traitement
- Renforcer la politique de renouvellement du réseau existant

Pour moderniser et entretenir ses systèmes d'assainissement, la Métropole Aix-Marseille-Provence a déjà investi, depuis 2000, plus de 200 millions d'euros sur les stations d'épuration du territoire. Parmi les grands projets réalisés, celui de l'extension biologique de la station d'épuration de Marseille, Géolide, sous le stade Orange Vélodrome, ainsi que celui du bassin de rétention Ganay, lequel va directement participer à la préservation des milieux marins.

Aix-Marseille-Provence entend en ce sens s'impliquer dans un véritable cercle vertueux de l'énergie avec la transformation du biogaz des eaux usées en biométhane.

2 500 foyers, soit 8000 habitants alimentés en énergie verte

Grâce à cette nouvelle unité de production de biométhane, la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui participe à hauteur de 2,65 millions d'euros, sera capable en 2019 d'alimenter en énergie verte 2500 foyers, soit 8000 habitants. Dans un second temps, sous forme compressée, cette énergie sera transformée en biocarburant permettant l'approvisionnement de transports en commun au gaz. Un projet exemplaire dans sa capacité à mieux exploiter toutes les ressources énergétiques pour accélérer sa transition écologique.

FILIÈRE HYDROGÈNE, RESSOURCE CLÉ POUR L'ÉNERGIE DE DEMAIN

Les innovations en matières énergétique et de transport pour favoriser l'environnement et la vie quotidienne sont une préoccupation majeure de la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui après avoir voté son Agenda de la Mobilité prépare actuellement son Plan Climat et Energie.

La Métropole étudie également la filière hydrogène et teste des solutions à base de biocarburants. L'hydrogène est une ressource clé pour l'énergie et l'industrie de demain : Aix-Marseille-Provence souhaite à terme devenir le leader du stockage et de la distribution de l'hydrogène dans le bassin méditerranéen.



Un modèle économique gagnant-gagnant

L'investissement de 9,2 millions d'euros n'impactera pas le budget des ménages puisque la vente du biométhane aux opérateurs gaziers (Engie ou autres) contribuera à le financer sur une durée de 11 ans, évitant ainsi une augmentation du prix de l'eau. Ce modèle économique, rendu possible par les différentes aides financières (voir encadré), impose le respect absolu des délais de réalisation, livraison et mise en service de l'installation.

Le prix de vente sera contractualisé sur la base d'un tarif par mégawatt/ heure produit.

La capacité de production étant évaluée à 3,5 millions de Nm³/an, le chiffre d'affaires annuel estimé sur la vente de biométhane aux gaziers (Engie ou autres) avoisinera 1,7 million d'euros. Un point annuel se tiendra avec la Métropole et les partenaires du projet pour s'assurer du respect des débits contractuels promis et de la rentabilité effective de l'unité. Au-delà de la période prévue de 11 ans pour l'amortissement de l'investissement par SERAMM, la Métropole Aix-Marseille-Provence percevra directement les revenus générés par la revente du biométhane.

Partenaires financiers

2,65 millions d'euros par la Métropole Aix-Marseille-Provence

2,38 millions d'euros par SERAMM (SUEZ)

2,52 millions d'euros par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

800 000 euros par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

640 000 euros par l'ADEME PACA



FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

Métropole Aix-Marseille-Provence : Maître d'ouvrage du projet

Seramm (Suez) : Maître d'ouvrage déléqué

GTM Sud : Travaux de génie civil

SUEZ Eau France - Infrastructures de Traitement: conception / réalisation de l'ensemble de l'installation

Prodeval : fournisseur des équipements de traitement et de valorisation du biométhane

SUEZ

Avec 90 000 collaborateurs présents sur les cinq continents, SUEZ est un leader mondial dans la gestion intelligente et durable des ressources. Le Groupe fournit des solutions de gestion de l'eau et des déchets qui permettent aux villes et aux industries d'optimiser la gestion de leurs ressources et d'améliorer leurs performances environnementale et économique, conformément aux réglementations en vigueur. Afin de répondre aux défis de qualité et de disponibilité, SUEZ s'engage pleinement dans la révolution de la ressource. Grâce au potentiel des technologies digitales et des solutions innovantes, le Groupe valorise 17 millions de tonnes de déchets par an et produit 3,9 millions de tonnes de matières premières secondaires, ainsi que 7 TWh d'énergie locale et renouvelable. Il préserve également la ressource en eau, en desservant 58 millions d'habitants en services d'assainissement et en réutilisant 882 millions m³ d'eaux usées. En 2016, SUEZ a réalisé un chiffre d'affaires de 15,3 milliards d'euros.

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE

Créée le 1er janvier 2016, Aix-Marseille-Provence compte plus d'1,8 million d'habitants et comprend 92 communes. La Métropole exerce les compétences stratégiques majeures qui orientent le développement du territoire dans toutes ses dimensions : développement et aménagement économique, transports et mobilité, aménagement de l'espace métropolitain, politique locale de l'habitat, politique de la ville, gestion des services d'intérêt collectif (tels l'eau et l'assainissement), protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie. Autant de compétences qui convergent toutes vers le même objectif : renforcer l'attractivité d'un territoire aux nombreux atouts. Une Métropole audacieuse, dont l'ambition est de compter dans le Top 20 des plus grandes métropoles du monde.

AGENCE DE L'EAU

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du ministère de l'environnement, dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général. Elle perçoit les taxes et impôts sur l'eau payés par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières et protéger la biodiversité. L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse emploie 370 personnes et dispose d'un budget annuel d'environ 500 millions d'euros.

ADEME

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Notes	

Notes	



METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Responsable du service presse **Stéphane GIREAU**

P: 06 32 87 19 86

stephane.gireau@ampmetropole.fr

SERAMM

Responsable communication

Yasmina KHODJERANE

P: 06 07 57 26 53 yasmina.khodjerane@suez.com

SUEZ

Relations presse France

Laurent GAUDICHAUD / Elodie VANDEVOORDE

T: 01 58 81 54 46 elodie.vandevoorde@suez.com